

COURS D'ÉTÉ 2016



Pour les élèves de
1^{re} à 5^e secondaire

Inscriptions

PHD

30 juin de 17h à 20h
1er juillet de 9h à 12h

PRO

29 juin 13h à 17h
30 juin 8h à 16h

Nouveau cette année:

*Inscription en ligne pour les élèves de la
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe*

Détails à venir au www.cssh.qc.ca

Coordonnateur

Guy Charbonneau (450) 773-8401 poste 6410

Responsables

Maryse Gélinas, directrice adjointe à la PHD
(450)773-8405 poste 6474

Stéphanie Ruel, coordonnatrice aux Services éducatifs
(450) 773-8401 poste 6520

Admission – Inscription

Afin de procéder à l'inscription, il est obligatoire d'avoir en main un bulletin de l'année en cours ainsi que le plan d'intervention si des mesures d'adaptation sont à prévoir.

Nouveau cette année:

*Inscription en ligne pour les élèves de la
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe*

Détails à venir au www.cssh.qc.ca

Polyvalente Hyacinthe-Delorme

(2700, avenue T.D. Bouchard, St-Hyacinthe, J2S 7G2)

30 juin de 17h à 20h

1^{er} juillet de 9h à 12h

Polyvalente Robert-Quimet

(1450, 3^e avenue, Acton Vale)

29 juin de 13h à 17h

30 juin de 8h à 16h

Cours offerts

1^{re} secondaire

- Français 132-108
- Mathématique 063-106
- Anglais 134-104

2^e secondaire

- Français 132-208
- Mathématique 063-206
- Anglais 134-204

3^e secondaire

- Français 132-308
- Mathématique 063-306
- Anglais 134-304

4^e secondaire

- Français 132-406
- Anglais 134-404

5^e secondaire

- Mathématique (Compétence 2)
- ⇒ Culture, société et technique (CST) 063-504
- ⇒ Sciences naturelles (SN) 065-506

Cours d'été 2016

Objectif :

Permettre aux élèves d'approfondir ou de revoir une matière échouée durant l'année scolaire pour ainsi satisfaire aux normes de passage à la classe supérieure.

Lieu :

Polyvalente Hyacinthe-Delorme

Matières et niveaux offerts :

- Français (1^{re} à 4^e secondaire)
- Anglais (1^{re} à 4^e secondaire)
- Mathématique (1^{re}, 2^e, 3^e et 5^e secondaire)

Durée :

4 au 22 juillet
Lundi au vendredi
(46 heures)

*Toutes les épreuves finales d'été sont prévues le
22 juillet de 8h30 à 12h30*

4 au 21 juillet	9h à 12h	cours
22 juillet	8h30 à 12h30	examen

Coût :

300\$: Élèves inscrits à la CSSH en 2015-16
450\$: Autres élèves

Conditions d'inscription

- **Un élève peut être admis à un cours de rattrapage seulement si son résultat final se situe entre 51% et 59%.**
- La direction de l'école assure la diffusion de l'information aux élèves admissibles, mais n'est pas responsable de l'inscription.
- **Les inscriptions se font exclusivement entre le 29 juin et le 1^{er} juillet .**
- Les cours sont offerts si au moins 15 élèves sont inscrits.
- Pour les cours annulés, les frais d'inscription seront remboursés.

Frais d'inscription

- Les frais exigés au moment de l'inscription **sont non remboursables** si le cours reste offert.
- **Mode de paiement pour PHD** : comptant, débit ou carte de crédit (Visa ou Mastercard). **Les chèques ne sont pas acceptés.**
- **Mode de paiement pour PRO** : comptant ou chèque
- Des frais **supplémentaires** seront exigés pour les élèves provenant d'une autre commission scolaire ou d'une école privée.
- Les frais de reprographie sont inclus.

Transport

- La commission scolaire n'organise pas de transport scolaire durant l'été.
- L'élève devra se déplacer par ses propres moyens.
- Les élèves de la région d'Acton Vale pourront avoir du transport scolaire si le nombre le permet. **Des frais supplémentaires de 75\$ seront exigés pour les utilisateurs.**

Sanction des études

À l'exception des cours de français et d'anglais de 4^e secondaire ainsi que du cours de mathématique de 5^e secondaire, l'élève qui réussit son cours d'été se verra accorder un résultat de 60% au sommaire du bulletin final. Une mention sera ajoutée au bulletin de l'élève indiquant la réussite d'un cours d'été.

L'élève qui réussit son cours de français ou d'anglais de 4^e secondaire et/ou de mathématique de 5^e secondaire se verra accorder le résultat obtenu au sommaire du bulletin final et sur le relevé de notes du MÉESR.

Présence aux cours

- La présence aux cours est obligatoire, et ce, pour toute la session.
- **Toute absence doit être motivée par une pièce justificative (mortalité, médecin, spécialiste, cour).**
- Les vacances familiales ne sont pas un motif justifiant une absence.
- Après 6 heures d'absence, l'élève sera exclu des cours d'été, et ce, sans remboursement.

Comportement et devoirs

Chaque élève doit :

- compléter les travaux exigés;
 - fournir un effort soutenu;
 - respecter les exigences du personnel enseignant;
 - avoir une tenue vestimentaire appropriée à un contexte scolaire;
 - adopter un comportement adéquat.
- ⇒ L'élève qui ne respecte pas ces conditions pourra se voir retirer la possibilité de poursuivre le cours.